

## BON A SAVOIR

### En cas de réabonnement

Vous devez réutiliser l'adresse e-mail de l'année scolaire précédente.

### 1 mois « cadeau »

Pour toute première souscription le forfait imagine R Scolaire est valable 13 mois pour le prix de 12 !

Le forfait est valable du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 septembre 2024.

### Passe Navigo imagine R

Passe perdu, volé, périmé ou défectueux ?

Le passe Navigo imagine R sera remplacé, chargé du forfait imagine R en cours.

Des frais de remplacement seront appliqués. Pour consulter le tarif, rendez-vous sur le site [idf-mobilites.fr/perde-vol-passe](http://idf-mobilites.fr/perde-vol-passe)



### IDF Mobilités

L'application Île-de-France Mobilités vous accompagne au quotidien et pour tous vos trajets : itinéraires, arrêts à proximité, horaires en temps réel, info trafic, plans des réseaux, transports alternatifs...

Vous pouvez même acheter un titre Vélib' directement depuis votre application !

IDF Mobilités est disponible sur iOS et Android.



### Avantages imagine R

De nombreux avantages toute l'année pour vous épanouir en Île-de-France ! Bons plans jeux concours, évènements, engagement associatif...

Pour ne rien rater aux avantages imagine R, retrouvez imagine R sur les réseaux sociaux !

### Élève Boursier

Pour ne pas retarder son dossier, l'élève boursier peut souscrire sans tenir compte de la réduction liée au tarif boursier. Dès réception par l'Agence imagine R du justificatif de bourse (jusqu'au 15 décembre 2023), le tarif sera automatiquement recalculé et le trop-perçu sera remboursé. Le justificatif de bourse peut être transmis depuis l'espace personnel sur le site [iledefrance-mobilites.fr/imagine-r](http://iledefrance-mobilites.fr/imagine-r) ou par courrier à l'Agence imagine R dont les coordonnées figurent en dernière page de ce guide.



REJOINS-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

## TARIF IMAGINE R JUNIOR -11 ans

Une souscription uniquement en ligne

La souscription au forfait imagine R tarif Junior se fait **UNIQUEMENT en ligne, en se connectant à son espace personnel sur [iledefrance-mobilites.fr/imagine-r](http://iledefrance-mobilites.fr/imagine-r)**

Le tarif Junior du forfait annuel imagine R est réservé aux jeunes résidant en Île-de-France et répondant aux conditions suivantes :

- avoir au moins 4 ans durant l'année scolaire 2023 / 2024 ;
- avoir moins de 11 ans au 31 décembre 2023.

### Un tarif attractif

COMPTANT ..... 24 €<sup>(7)</sup>  
MENSUALITÉS ..... 1,77 €<sup>(8)</sup>  
9 prélèvements

### Attention

Pour toute souscription effectuée avec un formulaire papier pour un élève de moins de 11 ans au 31 décembre 2023, le **TARIF SCOLAIRE** vous sera appliqué.

En créant un espace personnel sur [iledefrance-mobilites.fr/imagine-r](http://iledefrance-mobilites.fr/imagine-r), il est possible de gérer en un clic son passe Navigo et son forfait.

- **ATTESTATION**  
Télécharger une attestation de son forfait de transport.
- **INFORMATIONS**  
Mettre à jour ses informations bancaires et personnelles.
- **PERTE OU VOL**  
Déclarer la perte ou le vol de son passe Navigo imagine R.

<sup>(1)</sup> UNIQUEMENT lorsque le paiement du forfait se fait par chèque et/ou s'il est pris en charge totalement ou partiellement par un Tiers Payant.  
<sup>(2)</sup> La liste des documents acceptés est disponible sur [iledefrance-mobilites.fr/imagine-r](http://iledefrance-mobilites.fr/imagine-r). Voir Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU).  
<sup>(3)</sup> Un certificat d'inscription ou de scolarité pour l'année 2023 / 2024 est à fournir impérativement. Pour les étudiants déclarant suivre une formation en contrat d'apprentissage, le document doit préciser le type de formation suivie (initiale ou continue) et le type de contrat d'alternance. Les étudiants en contrat de professionnalisation ne sont pas éligibles au forfait imagine R.  
<sup>(4)</sup> Le forfait imagine R Scolaire n'est pas valable sur Orlyval, le TGV, ni sur les lignes de transport en commun qui n'appliquent pas la tarification francilienne.  
<sup>(5)</sup> Sauf exception définie par le Département.  
<sup>(6)</sup> Né avant le 01/09/2001.  
<sup>(7)</sup> Tarif TTC annuel au 01/09/2023 incluant 8 € de frais de dossier.  
<sup>(8)</sup> 1<sup>er</sup> mensualité de 9,77 € incluant 8 € de frais de dossier.

### CONTACTS

PAR E-MAIL : [imagine@agencenavigo.fr](mailto:imagine@agencenavigo.fr)

PAR COURRIER :  
AGENCE IMAGINE R  
95905 CERGY-PONTOISE CEDEX 9



DEPUIS LE SITE INTERNET :  
[iledefrance-mobilites.fr/imagine-r](http://iledefrance-mobilites.fr/imagine-r)

PAR TÉLÉPHONE :  
09 69 39 22 22 (APPEL NON SURTAXÉ)  
Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi 9h à 20h.  
L'agence est fermée le dimanche et les jours fériés.



## FORFAIT IMAGINE R 2023/2024

UN TARIF ATTRACTIF  
À 373 €\*  
(\*Dont 8 € de frais de dossier)

DES AVANTAGES TOUTE L'ANNÉE

UNE MOBILITÉ ILLIMITÉE  
(Métro, Bus, Train, RER, Tramway, tous les jours dans toute l'Île-de-France)

UN FORFAIT VALABLE UN AN  
(et 13 mois la première année)



### SCOLAIRE ET JUNIOR

Élèves de l'enseignement primaire, secondaire et en contrat d'apprentissage (hors contrat de professionnalisation)

Île-de-France Mobilités imagine, organise et finance les transports publics pour tous les Franciliens. La Région soutient la mobilité des jeunes en participant au financement du passe Navigo imagine R depuis sa création.



**LA SOUSCRIPTION AU FORFAIT IMAGINE R 2023 / 2024**  
se fait directement en ligne, en se connectant à son espace personnel sur [iledefrance-mobilites.fr/imaginer](http://iledefrance-mobilites.fr/imaginer)

Le titulaire souhaitant payer par chèque ou dont le forfait est financé par un Tiers Payant (TP) doit faire sa souscription par courrier postal. Pour cela, il faudra retirer un dossier de souscription auprès de son TP.

**A quel forfait imagine R souscrire ?**

	Tarif Junior	imagine R Scolaire	imagine R Étudiant
4 à 11 ans (souscription seulement en ligne)	✓	✗	✗
Enseignement général et technologique (primaire, collège, lycée)	✗	✓	✗
Enseignement professionnel (CAP, BEP, Bac pro)	✗	✓	✗
Etablissement spécialisé (ex : SEGPA)	✗	✓	✗
BTS / BUT / Classe préparatoire	✗	✗	✓
Licence / Master / Doctorat	✗	✗	✓
École de commerce ou d'ingénieur / IEP	✗	✗	✓
DAEU / Formation sanitaire et/ou sociale	✗	✗	✓
Autre formation post-secondaire	✗	✗	✓
Apprenti en contrat de professionnalisation	Non éligible au forfait imagine R		

Le forfait annuel imagine R Scolaire est réservé aux jeunes résidant en Île-de-France, répondant à l'une des conditions suivantes :

- avoir moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- ou
- avoir moins de 26 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2023, et suivre
  - une formation initiale de l'enseignement secondaire,
  - une formation en alternance dans l'enseignement secondaire en contrat d'apprentissage,
  - un cursus de longue durée (>350 heures théoriques) destiné aux jeunes déscolarisés en difficulté d'insertion.

**Quel canal de souscription et pour quel moyen de paiement ?**

	En ligne	Formulaire papier <sup>(1)</sup>	Moyen paiement
4 à 11 ans (tarif junior)	✓	✗	CB Prélèvement
Financé par un Tiers Payant	✗	✓	CB Prélèvement Chèque bancaire
Non financé par un Tiers Payant	✓	✗	CB Prélèvement
Non financé par un Tiers Payant et règlement par chèque bancaire	✗	✓	Chèque bancaire

**Quel justificatif fournir ?**

	Tarif Junior	imagine R Scolaire	imagine R Étudiant
Photo récente en couleur	Uniquement si 1 <sup>ère</sup> souscription		
Justificatif d'identité (si 1 <sup>ère</sup> souscription)	✓ <sup>(2)</sup>	✗	✗
Justificatif de scolarité pour l'année 2023 / 2024	✗	✗	✓ <sup>(3)</sup>
Justificatif d'octroi de bourse (si boursier)	✗	✓	✗

**DÉLAI DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE DE SOUSCRIPTION**

Les souscriptions faites par internet sont en moyenne traitées 2 fois plus vite que celles effectuées par le biais d'un formulaire papier.

**TARIFS DU FORFAIT IMAGINE R 2023 / 2024**



Le forfait imagine R Scolaire est un forfait « toutes zones » qui permet de voyager sur l'ensemble du réseau d'Île-de-France<sup>(4)</sup>, tous les jours de la semaine, de façon illimitée, au tarif unique de 365 € par an, auquel s'ajoutent 8 € de frais de dossier et avant déduction d'éventuelles subventions départementales et/ou sociales. Ce tarif préférentiel est rendu possible grâce au financement d'Île-de-France Mobilités et à la contribution de la Région Île-de-France.

Les Conseils Départementaux peuvent accorder une subvention départementale.

En complément, Île-de-France Mobilités et les Conseils Départementaux peuvent accorder une subvention sociale réservée aux boursiers de l'Éducation Nationale.

**75**

La Ville de Paris accorde un remboursement. Consultez les conditions sur le site Paris.fr



**NON BOURSIER**

- Le tarif régional est de **373 €\***

**BOURSIER D'UN COLLÈGE OU D'UN LYCÉE**

public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à 450 € (pour les collégiens) ou à l'échelon 5 (pour les lycéens) : le tarif est de **251,33 €\***
- Si la bourse est égale ou supérieure à 450 € (pour les collégiens) ou comprise entre les échelons 5 et 6 (pour les lycéens) : le tarif est de **129,67 €\***

**77**



**NON BOURSIER**

- Si collégien, scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat<sup>(5)</sup> : le tarif est de **98 €\***
- Si lycéen ou apprenti, ou scolarisé dans un autre type d'établissement que précisé ci-dessus : le tarif régional est de **373 €\***

**BOURSIER D'UN COLLÈGE**

public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à 450 € : le tarif est de **68 €\***
- Si la bourse est égale ou supérieure à 450 € : le tarif est de **38 €\***

**BOURSIER D'UN LYCÉE**

public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à l'échelon 5 : le tarif est de **251,33 €\***
- Si la bourse est comprise entre les échelons 5 et 6 : le tarif est de **129,67 €\***

**78**



**NON BOURSIER**

- Si collégien<sup>(6)</sup>, scolarisé dans un établissement public ou privé, en tant qu'externe ou demi-pensionnaire : le tarif est de **223 €\***. Il est de **373 €\*** pour les collégiens en internat.
- Si lycéen ou apprenti, ou âgé de plus de 22 ans<sup>(6)</sup> : le tarif régional est de **373 €\***

**BOURSIER D'UN COLLÈGE OU D'UN LYCÉE**

public ou privé

- Si la bourse est inférieure à 450 € (pour les collégiens) ou inférieure à l'échelon 5 (pour les lycéens) : le tarif est de **151,33 €\***
- Si la bourse est égale ou supérieure à 450 € (pour les collégiens), ou comprise entre les échelons 5 et 6 (pour les lycéens) : le tarif est de **79,67 €\***



**91**



**NON BOURSIER D'UN COLLÈGE**

public ou privé en tant qu'externe ou demi-pensionnaire : le tarif est de **202 €\***. Il est de **373 €\*** pour les collégiens en internat.

**BOURSIER D'UN COLLÈGE**

public ou privé sous contrat : le tarif est de **33 €\***

**LYCÉEN, APPRENTI ET ÉLÈVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

- Le tarif régional est de **373 €\***

**92**



Le Département accorde un remboursement complémentaire. Voir les conditions sur le site passplus.fr.

**NON BOURSIER D'UN COLLÈGE, LYCÉEN, APPRENTI ET ÉLÈVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

- Le tarif régional est de **373 €\***

**BOURSIER D'UN COLLÈGE**

public ou privé

- Si la bourse est inférieure à 450 € : le tarif est de **251,33 €\***
- Si la bourse est égale ou supérieure à 450 € : le tarif est de **129,67 €\***

**93**



Le Département accorde, sous certaines conditions, un remboursement de 50 % du forfait imagine R (hors frais de dossier) aux collégiens non boursiers. Les conditions de remboursement sont sur le site [www.seinesaintdenis.fr](http://www.seinesaintdenis.fr). Pour tout renseignement : [imaginer@seinesaintdenis.fr](mailto:imaginer@seinesaintdenis.fr)

**NON BOURSIER**

- Si lycéen, collégien ou élève de l'enseignement primaire : le tarif régional est de **373 €\***
- Si collégien en classe de 3<sup>e</sup> : le tarif est de **281,80 €\***

**BOURSIER D'UN COLLÈGE**

public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à 450 € : le tarif est de **129,67 €\***
- Si la bourse est égale ou supérieure à 450 € : le tarif est de **68,83 €\***

**BOURSIER D'UN LYCÉE**

public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à l'échelon 5 : le tarif est de **268,37 €\***
- Si la bourse est comprise entre les échelons 5 et 6 : le tarif est de **163,73 €\***

**94**



Le Conseil Départemental accorde un remboursement de 50 % du forfait imagine R (hors frais de dossier) pour les collégiens et lycéens, boursiers et non boursiers. Toutes les conditions de remboursement sont sur le site [Valdemarne.fr](http://Valdemarne.fr)

**NON BOURSIER**

- Le tarif régional est de **373 €\***

**BOURSIER D'UN COLLÈGE OU D'UN LYCÉE**

public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à 450 € (pour les collégiens) ou à l'échelon 5 (pour les lycéens) : le tarif est de **251,33 €\***
- Si la bourse est égale ou supérieure à 450 € (pour les collégiens) ou comprise entre les échelons 5 et 6 (pour les lycéens) : le tarif est de **129,67 €\***



**95**



**NON BOURSIER**

- Si collégien, scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat<sup>(6)</sup> en tant qu'externe ou demi-pensionnaire : le tarif est de **168,60 €\***. Il est de **373 €\*** pour les collégiens en internat.

- Si lycéen, apprenti, ou scolarisé dans un autre type d'établissement que précisé ci-dessus (établissement hors contrat par exemple) : le tarif est de **373 €\***

**BOURSIER D'UN COLLÈGE**

public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à 450 € : le tarif est de **107,77 €\***
- Si la bourse est égale ou supérieure à 450 € : le tarif est de **46,93 €\***

**BOURSIER D'UN LYCÉE**

public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à l'échelon 5 : le tarif est de **312,17 €\***
- Si la bourse est comprise entre les échelons 5 et 6 : le tarif est de **251,33 €\***

\* Tarifs TTC annuels au 01/09/2023, incluant 8 € de frais de dossier ainsi que les éventuelles subventions départementales et/ou sociales dont l'élève pourra bénéficier. En cas de paiement par prélèvement, les frais de dossier seront prélevés avec la première mensualité.